

Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit, en tant que comité du Conseil, est chargé de superviser les systèmes administratifs concernant la comptabilité financière, les rapports, les contrôles internes, la protection des actifs de l'organisation, le respect des exigences légales et l'utilisation efficace/efficace des ressources.

Le Comité d'audit joue un rôle fondamental dans la communication entre le conseil, l'auditeur externe et la direction et facilite un examen impartial, objectif et indépendant des pratiques de gestion.

Le Comité d'audit fournit des conseils et des recommandations au Conseil sur toutes les questions relevant de sa responsabilité.

Les membres du Comité d'Audit

Les membres du Comité de vérification pour l'exercice financier 2023 :

CONSEIL

Steven Erdelyi, Conseiller (Président)

Mitchell Brownstein, Maire

Dida Berku, Conseillère

Mitchell Kujavsky, Conseiller

Lior Azerad, Conseiller

ADMINISTRATION

Jonathan Shecter, Directeur général

Tanya Abramovitch, Directrice générale associée

Nadia Di Furia, Directrice générale associée

Angelo Marino, Trésorier (retraité)

Andry Rafolisy, Trésorier

MEMBRE DU PUBLIC

Mark Bindman

Réunions du Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu six (6) réunions en 2023 au cours des mois suivants : février, avril, juin, août, septembre et novembre.

Les rapports du Comité d'audit

Les projets de procès-verbaux des réunions du Comité d'audit sont soumis au Conseil (réunion plénière).

Les recommandations formulées par le Comité d'audit doivent être soumises au Conseil (réunion plénière ou au conseil) en tant que points distincts de l'ordre du jour nécessitant une approbation formelle.

Plan d'action du Comité d'audit

Chaque année, le Comité d'audit établit le plan d'action des mandats d'audit spécifiques qu'il souhaite examiner. Le plan d'action pour l'exercice 2023 est le suivant:

1. Budget de fonctionnement—révision des programmes de la ville afin d'optimiser l'utilisation des installations et/ou de générer des économies durables dans le budget local.

Un sous-comité a été créé pour travailler sur ce point du plan d'action. Les membres du sous-comité se sont réunis à plusieurs reprises pour examiner les catégories budgétaires une par une, département par département, et ont réalisé une analyse financière des économies potentielles sur le budget local en réduisant les postes budgétaires dans la catégorie « nice-to-have ». Le sous-comité a présenté sa recommandation au Comité d'audit et au Conseil, qui a été appliquée pour la préparation du budget 2024.

2. Trésorier—soutien pour assurer une transition en douceur des responsabilités.

La ville a engagé le trésorier Rafolisy en mai 2023 pour préparer le départ à la retraite du trésorier Marino, qui a pris sa retraite officielle en juin 2023.

Le trésorier Marino a soutenu le trésorier Rafolisy dans toutes les tâches liées aux finances et a assuré une transition en douceur des responsabilités tout au long de l'année pour la préparation du budget, l'audit et le rapport financier, et il est resté en poste en tant que directeur du département des technologies de l'information.

3. Audit sur l'optimisation des ressources (exercice 2022) —surveiller le processus d'audit et le suivi des recommandations résultant de l'audit sur l'optimisation des ressources.

L'audit d'optimisation des ressources a eu lieu en 2023 pour la location des espaces de la Ville gérés par le service des loisirs. Les auditeurs externes (Deloitte) ont travaillé conjointement avec l'équipe du service des loisirs et des finances. Les auditeurs ont déposé et présenté leur rapport et leurs recommandations lors de la réunion du Comité d'audit élargi du 26 mars 2024.

Leur rapport final a été déposé à la réunion du Conseil du 8 avril et a été envoyé à la Commission municipale du Québec pour publication sur son site Web.

Le comité d'audit établit un rapport annuel au Conseil, qui met en évidence les activités analysées et les réalisations accomplies au cours de l'exercice fiscal. Ce rapport est publié sur le site web de la ville.

Résumé des travaux réalisés en 2023

Examen et approbation des points suivants :

- Mandat du comité d'audit—Plan d'action pour 2023.
- Calendrier du processus budgétaire pour 2024.
- Budget révisé 2023 au 30 juin 2023.
- Budget révisé 2023 au 30 septembre 2023.

Examen et recommandation des points suivants :

- Réunion de consultation publique pré-budgétaire sur les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024.
- Calendrier pour la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes—2022.
- Nouvelles cartes de crédit et augmentation des limites pour les achats de la ville.
- Projet de budget d'investissement plan quinquennal 2024 - 2028.
- Projet de budget de fonctionnement pour 2024.

Révision et suivi des points suivants :

- Rapprochement des stocks et écriture d'ajustement de fin d'année 2023.
- Nouveau processus de facturation des droits de mutation— modification des taux de calcul.
- Opérations sur le compte bancaire d'exploitation de RBC—de janvier à décembre 2023.
- Budget de fonctionnement 2023 - résultats de fin d'année.
- Quote-part de l'Agglo pour 2024.
- Taux de la taxe sur l'eau.
- Réserve financière pour l'eau au 31 décembre 2023.
- Scénarios de tarification de la consommation d'eau.
- Excédent et soldes des réserves du système au 31 décembre 2023.
- Rapport sur la politique d'investissement préparé par le trésorier de la Ville pour 2023.
- Procédure relative au rapport sur l'élargissement des voies de circulation et des trottoirs.
- Indicateurs de performance du MAMH (Profil 2022) et comparaison des dettes.
- Analyse trimestrielle de la consommation d'eau—2018 à 2023.
- Effet du nouveau rôle d'évaluation pour 2023-2024-2025 déposé par le Service d'évaluation de Montréal.
- Demande de la Ville de Montréal concernant la subvention de la TECQ et de la FCCQ pour l'exercice financier 2023.
- Optimisation de l'audit des ressources à réaliser en 2024 pour le processus de location des loisirs.
- Programme de financement du MAMH pour 2024—financement de la dette à long terme.
- Renouvellement de l'entente de services bancaires.
- Liste de contestation—Ville de Montréal.

Nomination d'un auditeur externe pour les années 2023 - 2027

La ville a lancé un appel d'offres pour un contrat de cinq ans portant sur l'audit du rapport financier de la ville et du régime de retraite. Trois (3) cabinets d'experts-comptables ont répondu à l'appel d'offres : Deloitte, Raymond Chabot Grant Thornton et MNP. Après recommandation du comité de sélection, le Conseil a approuvé l'offre de Deloitte, en tant que soumissionnaire conforme le moins disant, pour les exercices 2023 à 2027.



Steven Erdelyi, **Président du Comité d'audit**

Révision des résultats financiers

Les membres du Conseil ont examiné les états financiers de 2022 en collaboration avec Deloitte, auditeur externe, et le trésorier de la Ville. Sur la base de cette vérification et des discussions avec l'administration, le comité d'audit est convaincu que les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables et qu'ils présentent fidèlement la situation financière et les résultats de la Ville pour l'exercice terminant le 31 décembre 2022.

Révision des systèmes de contrôle interne

Le Comité d'audit a examiné l'importance et l'efficacité des systèmes de contrôle interne (y compris les contrôles financiers, opérationnels, de gestion des risques et les contrôles conçus pour détecter les fraudes importantes) et a inclus l'examen des contrôles internes à l'échelle de la ville dans le plan d'action du Comité d'audit pour 2023. Un service (Urbanisme) traitant des transactions financières a présenté les contrôles internes de son service au Comité d'audit tout au long de l'exercice 2023. Bien que certains contrôles aient nécessité des révisions, le Comité d'audit s'est déclaré satisfait de l'efficacité des contrôles internes au 31 décembre 2023.

Révision de la comptabilité et des rapports financiers

Le Comité d'audit a révisé la présentation et l'adéquation des rapports financiers préparés par l'Administration et s'en est déclaré satisfait.

Les rapports suivants ont été révisés par le Comité d'audit lors de chaque réunion :

- | | |
|---|--|
| • Rapport sur le budget 2023 par département. | • Rapport sur les carburants (mensuel). |
| • Mise à jour des projets de dépenses en capital. | • Amendes et recettes des infractions au code de la route (mensuel). |
| • Transferts budgétaires (mensuels). | • Consommation d'eau 2018 - 2023. |
| • Droits de mutation (mensuels). | • Taxes municipales à recevoir. |
| • Dons en nature—Parcs et loisirs. | • Factures diverses. |
| • Dons et contributions financières de la ville. | • Frais de justice et d'huissier. |
| • Mise à jour des projets du fonds de roulement. | • Factures de visa (mensuelles). |

Côte Saint-Luc, le 12 avril 2024